



## Indivision ou non

-----  
Par HUTHOPA

Bonsoir à tous,

J'ai besoin de précision sur une notion qui provoquerait une indivision.

Est-ce que le conjoint survivant, bénéficiaire d'une part en Pleine propriété sur certains biens et d'une autre en usufruit sur d'autres( suite dispo testamentaire) permet, face à des bénéficiaires en nu propriété, de générer une situation d'indivision ?

Merci par avance pour vos retours bien utiles.

Bien cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Voici la définition de l'indivision.

[url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/heritage-succession-indivision#]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/heritage-succession-indivision#[/url]

Dès que plusieurs personnes ont une part de quelque chose, c'est une indivision.